

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Commune
Compte-rendu de la rencontre du 9 décembre 2025
À Sainte-Anne des Monts et en visioconférence

Liste des présences¹ :

Organisation	Représentant-e-s	Présence (X)
Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synnott	X
Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.	Ronald Cormier	X
Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	Éric Boudreau	X
Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Simon Gosselin	
Bois CFM (coopérative forestière Matapédia)	Simon Roy	
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapscal)	Vanessa Bouffard Thibault Samuel Garneau Jean-François Desbiens	X
Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	
Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie (CENG)	Yves Briand	
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Julie Leblanc Catherine Dutil	X X
Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie	Christian Besnier Denis Frizat	X X
Coop accès Chic-Chocs	Antoine Blier-Dufresne Bruno Béliveau	
Coopérative d'aménagement forestier de Grande-Vallée	Gino Chicoine	
Coopérative des travailleurs forestiers Eaubois	Dominic Larrivée Laurie-Anne Huot	X
Coopérative forestière de la Gaspésie	Gabriel Parisé	X
Damabois Division Cap-Chat	Denis Bernier Geneviève Bernier	X
Damabois Division St-Damase	Denis Bernier Geneviève Bernier	X
Destination Chic-Chocs inc. (rivière Sainte-Anne)	Samuel McInnis Major	
Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	Alissa Coquereau- Lambert	
Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	
Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Mathieu Vallière	X
Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Antoine Roy-Audy	X

	Christophe Jourdain- Bonneau Louis Laflamme	
Foremo	Charles-Philippe Laflamme	X
Gaston Cellard inc.		
Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché Larocque Steve Leblanc	X X
Groupe Lebel, Division Nouvelle	François Godin	X
Groupement agroforestier de la Ristigouche	François Bélanger	
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	Pierre-Luc Desjardins	
Groupement forestier coopératif de la Péninsule	Brian Lequesne David Paradis	
Groupement forestier coopératif Shick-Shock		
Groupement forestier Rocher Percé inc.	Sylvain Réhel	
Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	*	
MRC Avignon	Samuel Landry	X
MRC Bonaventure	Dany Voyer Christian Grenier Ariane Couillard	
MRC de la Côte-de-Gaspé	Daniel Harbour Pascal Caron Savard	
MRC de la Haute-Gaspésie	Alexis Devroede- Languirand	X
	Charles-Philippe Laflamme	X
	Maryse Létourneau	
MRC de la Matapédia	Mario Turbide	
MRC de la Matanie	Eugénie Arsenault	X
MRC le Rocher Percé	Louis Babin Christine Roussy	X
Multicèdre	Marc-André Robert	
Parc national de la Gaspésie	Aurélien Rivard	
Parc national Forillon	Mathieu Côté	X
Pourvoirie Falls Gully	Stéphane Cloutier	
PRAU Gesgepegiag	Ken Arsenault	
PRAU Gespeg	Frédéric Huet Claudie Carignan	X

PRAU Listuguj	Martin Cummings	X
Reboiseurs de la péninsule		
Regroupement des MRC de la Gaspésie	Achille Oettli	X
Regroupement restauration des trois rivières Pabos	Daniel Huard Douglas Hunt	
Réserve faunique de Port-Daniel	Yves Briand	
Réserve faunique des Chic-Chocs	Yves Briand	
Rosario Poirier inc.	Luc Poirier	
Sappi		
Sentier international des Appalaches	Jean-Pierre Gagnon Jean-Marc Hardy	X
Sépaq (réserves fauniques)	Patrick Gendreau	X
Société Cascapédia inc.	Marc-André Bernard	X
Société de gestion de la rivière Cap-Chat	Antoine Tasset	X
Société de gestion de la rivière Grande-Rivière	Maureen Mercier	
Société de gestion de la rivière Madeleine	Caty Fournier	
Société de gestion des rivières de Gaspé inc.		
Société de restauration et de gestion de la Nouvelle	Jade Boissonneault	
Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	Claude Fecteau	
Uniboard Canada	Jérôme Pelletier	X
ZEC Baillargeon	Dave Adams	
ZEC des Anses	Douglas Murphy Denis Michaud	

Présences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : Annie Malenfant, Steve Bujold, Caroline Hamelin, Jason Argouin. Tamara Savage-Legault, Mélanie Gaudette, Philippe Leblanc, Étienne Guillemette, Marc-André Delorme, Sylvain Pelletier-Bergeron

Rex Forêt : Marilou Légaré, Francis Barriault

TGIRT : Guillaume Berger-Richard, Geneviève Hamelin

Invité.e : Serge-Paul Jean (SOPFEU)

¹ À noter que les présences en conférence virtuelle peuvent plus facilement varier durant la rencontre que lors d’une séance en présentielle. Ainsi, les gens indiqués comme présents l’ont été durant un moment lors de la rencontre mais pas nécessairement tout au long de celle-ci. N’hésitez pas à me faire part d’une erreur dans les présences.

Mise en garde : Les échanges et décisions rapportés dans ce compte-rendu peuvent découler de travaux et réflexions antérieurs à cette réunion, et les réflexions ont pu se développer davantage par la suite. Il est donc fortement suggéré de consulter l'historique des réunions pour une compréhension approfondie des discussions et décisions. Pour toute question, le lectorat est encouragé à contacter la coordination des TLGIRT de la Gaspésie à l'adresse suivante : tgirtgaspesie@mrcbonaventure.com.

Point	Discussions
1. Ouverture de la rencontre Tour de table Lecture et adoption de l'ordre du jour	La rencontre est ouverte à 9 h. Un tour de table est fait. L'ordre du jour de la rencontre est présenté. Le MRNF propose d'échanger le point « Avancement des travaux en lien avec le calcul de possibilité forestière » et « Bilan quinquennal ». L'ordre du jour est adopté tel que modifié.
2. Adoption des comptes-rendus	Proposition de Compte-rendu de la rencontre du 20 août 2025 Le compte-rendu du 20 août 2025 est adopté tel que présenté. Proposition de Compte-rendu de la rencontre du 17 juillet 2025 « Au cours de cette rencontre, nous avons conclu d'envoyer une lettre au MNRF pour nommer notre désaccord relativement au nouveau régime forestier. Le régime a été abandonné, mais devrions-nous tout de même envoyer une lettre concernant cette démarche? » • Ce point pourrait être abordé dans la section Varia. Le compte-rendu du 17 juillet 2025 est adopté tel que présenté. Le point lettre concernant le projet de nouveau régime forestier est ajouté au Varia. Proposition de Compte-rendu de la rencontre du 12 juin 2025 Le compte-rendu du 12 juin 2025 est adopté tel que présenté. Proposition de Compte-rendu de la rencontre du 9 avril 2025 Le compte-rendu du 9 avril 2025 est adopté tel que présenté. Proposition de Compte-rendu de la rencontre du 1^{er} mai 2025 « Pourquoi est-ce que les comptes-rendus n'ont pas été adoptés plus tôt? » • Ces points avaient été reportés lors de précédentes rencontres pour favoriser les discussions sur le calcul de possibilité forestière. • Les rencontres du 9 avril, du 1^{er} mai, du 12 juin et du 17 juillet étaient extraordinaires et/ou spéciales. Le compte-rendu du 1^{er} mai 2025 est adopté tel que présenté. Proposition de Compte-rendu de la rencontre du 20 février 2025 Le compte-rendu du 20 février 2025 est adopté tel que présenté.

3. Suivis	Accéder à la présentation générale de la rencontre <u>Budget participatif 2025-2027</u> • Compression du budget du projet Voirie de 5 ans sur 3 ans • Bonification pour le PADF : montant supplémentaire de l'année dernière ajouté au budget <u>Planification des prochaines rencontres</u> « Est-ce que le VOIC Paysage est déjà considéré comme traité? » • Non, pas encore. Du retard s'accumule, mais on ne l'a pas oublié. <u>Retour sur les préoccupations des TLGIRT</u> Accéder au document en cliquant ici
4. Voirie	Le Regroupement des MRC de la Gaspésie présente l'avancement des travaux sur le réseau prioritaire et les éléments du réseau qui seront en consultation. Accéder à la présentation en cliquant ici <i>Interventions</i> « Est-ce que toutes les caractérisations fournies seront incluses dans les travaux? » • Oui, elles seront toutes prises en compte. « Est-ce que le GINU a été invité pour assister à cette présentation? » • Non, mais le Regroupement des MRC de la Gaspésie est en contact régulièrement avec lui. Puisqu'il s'agit seulement d'une présentation et non d'une consultation, on ne pensait pas que c'était nécessaire, mais il est toujours possible d'organiser une rencontre avec le GINU. • Le GINU sera impliqué au sein du comité Voirie prochainement. • L'objectif aujourd'hui est seulement de présenter les travaux. La consultation viendra par la suite, puis l'harmonisation. C'est à ce moment que le GINU sera mis à profit. • L'harmonisation du réseau prioritaire est prévue pour la prochaine rencontre de la TGIRT. Il faut toutefois se rappeler que le réseau est dynamique; il pourra s'adapter selon l'évolution du territoire et de ses usages. • Le réseau sera donc principalement fixe et bien entretenu, mais malléable selon les usages et les catégories de priorité. • Les mécanismes de gestion du réseau prioritaire seront discutés dans les consultations et des modalités pourront s'ajouter par la suite. « Dans l'analyse des suggestions de tronçons, est-ce que le Regroupement a effectué des modifications? »

	• Très peu. Avant l’harmonisation, certains intervenants ont été contactés pour proposer des modifications. « Est-ce que l’ensemble de la signalisation forestière a été utilisé? » • Oui, la totalité des chemins est intégrée à l’outil, mais le réseau prioritaire ne comprend pas tous les chemins. « Comment comptez-vous gérer les chemins qui chevauchent deux unités de gestion? » • La meilleure façon de gérer cette situation est de mettre les intervenants autour d’une table et de trouver ensemble une solution pour bien s’harmoniser. • Il est possible de modifier la portée des TGIRT selon les sujets abordés. • Il y a aussi un souhait que les travaux sur le réseau prioritaire soient exportables à d’autres régions. • Les responsables régionaux du MRNF peuvent faire un effort pour sensibiliser leurs homologues au Bas-Saint-Laurent. • Il existe déjà des ententes en ce sens, notamment entre la FQCQ et la SÉPAQ concernant l’entretien des chemins. • Le MRNF fera des liens avec les responsables régionaux du Bas-Saint-Laurent. « Est-ce que la démarche relative à la sélection des chemins intégrés au réseau prioritaire sera présentée, y compris les avantages et inconvénients qu’un chemin soit inclus ou exclu? » • Oui. La démarche au départ a été présentée et est encore accessible, mais elle a depuis évolué. Il y aura toutefois une présentation plus détaillée en vue de la présentation de février. • Un tableau présentant les différentes catégories de chemins pourrait être créé. • Le but du réseau prioritaire est de s’entendre sur les chemins qui doivent être de meilleure qualité. Le reste n’est donc pas exclu. Il y a donc une hiérarchisation des chemins. « Il serait pertinent que les intrants sur les choix des tronçons ainsi que la méthodologie soient transmis aux intervenants de la TGIRT avant la présentation. » • La démarche est extrêmement compliquée. Il est peu faisable de prendre une méthode cartésienne et pleinement mathématique. Il faut être objectif, mais c’est l’adoption par les membres qui viendra entériner le travail. Il faut nécessairement partir d’une méthode cartésienne, mais certaines balises ont dû être ajoutées pour la prise de décision. <u>Activité d’appropriation</u> Les participants de la TGIRT prennent part à l’activité. <u>Retour sur l’activité</u> <i>Impressions</i> « Tous les chemins des territoires fauniques structurés, ZEC et réserves ne sont pas tous considérés comme importants, peut-être parce que les intervenants n’ont pas discuté avec le Regroupement. »
--	--

	• La catégorisation des chemins dépend de l’apport des utilisateurs. Les chemins en vert peuvent changer de catégorie selon les consultations. Pour ce qui est des ZEC, il serait possible de contacter ZEC Québec. • Il y aura aussi un rappel à tous les membres d’émettre leurs opinions sur les chemins. « Il manque des chemins sur la carte (notamment ceux des ZEC). Il faudrait valider auprès des intervenants. » • Les cartes des ZEC ont été analysées et un travail peut être fait en amont, mais la validation des intervenants est nécessaire. Les consultations permettront de relever des chemins manquants. « Des chemins relevant d’autres autorités (MTQ, municipalités) devraient aussi être présentés pour faciliter la lecture de la carte. » • Les cartes qui seront présentées pour les consultations auront ces chemins. « Nous avons fourni des chemins prioritaires pour le transport de bois. Toutefois, ce ne sont pas ceux-là qui semblent être en priorité sur la carte. » • Il y a deux catégories de priorité pour le transport de bois (multiusage et transport de bois). Le réseau de transport de bois n’est pas entièrement intégré encore (niveau secondaire), et il était aussi difficile de présenter l’ensemble des réseaux sur la carte. • Lors des consultations, il y aura une carte interactive pour faciliter l’analyse du réseau. « Le réseau multiusage est assez étendu, mais le réseau pour le transport de bois n’est pas uniforme. Si on s’attarde seulement au niveau prioritaire orange, il est surprenant d’avoir aussi peu de chemins. Il semblerait qu’il y ait un décalage entre la prise en compte des priorités pour le multiusage et le transport du bois. » « Qu’est-ce qu’un chemin non forestier? 90 % des chemins ont été construits pour l’industrie forestière. Un chemin de 70 ans ne sera plus adapté aux activités actuelles, et ce serait un non-sens de le rénover pour finalement le réadapter par la suite. » • C’est pourquoi il y a un intérêt à superposer les deux réseaux. • L’intérêt d’avoir les deux volets est d’avoir une superposition. Par exemple, si un chemin tertiaire se superpose avec un chemin primaire, on pourra envisager de faire de plus gros travaux. • Le projet pilote est d’utiliser le réseau prioritaire pour remarquer les superpositions et déterminer quels ouvrages installer. • Le but est d’avoir une vision à long terme sur ce réseau, et d’assurer une cohérence économique, réglementaire et environnementale entre les différents usages. <u>Activités sur les études de cas</u> Les participants de la TGIRT prennent part à l’activité. <u>Cas Latour</u>
--	---

	• La route de Mont-Saint-Pierre, sous gestion MTQ semble « Intouchable » • La route de Mont-Saint-Pierre ne donne pas accès au territoire en périphérie • Option 1 : Lac Mont-Louis en piteux état • Option 2 : option priorisée lors des discussions, toutefois trop à pic pour s'en servir l'hiver, l'industrie s'en sert pour sortir du bois <u>Cas chemin de l'abîme</u> • Option 1 : vallée étroite ruisseau La grande tourelle • Option 2 A : contournement de la vallée par l'est (route Soucy) • Option 2 B : contournement de la vallée par l'ouest (Père François) • Discussion nécessaire avec la municipalité puisqu'il y a des résidences • Discussion avec le MTQ pour connaître les investissements sur la route • Intéressant pour les résidents d'avoir un chemin identifié, mais dérangeant s'il y a du transport de bois • Choix priorisé : 2A, se rend directement dans les AIPL et les zones publiques, chemin non enclavé ou près du ruisseau, possibilité de bénéficier aux résidents. (sous condition des échanges avec MTQ et municipalité) <u>Cas Pince-Farine</u> • Option 1 : terre privée, accès à des sommets de montagne, investissements majeurs pour rétablir le Pince-Farine, entouré de résidences ○ Clôture en territoire privé • Option 2 : route Candegos, le long de la rivière Marsoui; lien assez court vers les chalets, qui suit un ruisseau et donne accès aux deux lacs, mais quatre ponts pour s'y rendre, route clôturée; investissements majeurs pour renforcer les ponts ○ Pas de clôture ici ○ Chemin plus large que l'option 1 s'apparentant plus à une classe de chemin 2-3 • Chemin du lac Deschênes : carrossable, souvent des castors, très maillés au sud du lac, difficile à entretenir • Choix priorisé : Option 2; très carrossable, classe réelle d'environ 3 <u>Cas Côte-de-Gaspé (CG3)</u> • Pour un chemin multiusage primaire, il devrait y avoir une notion de carrossabilité pour tous les types véhicules potentiels • Question d'argent et de faisabilité pour réduire les pentes fortes à l'approche de la rivière Saint-Jean • Il faudrait clarifier les catégorisations de chemins multiusages • Bien évaluer le besoin avant de créer des accès • Des tracés alternatifs au tracé actuel ont été évalués. Si réel besoin d'avoir un tracé plus accessible, ces évaluations pourraient être consultées.
--	--

	- Le chemin devrait être catégorisé secondaire. <u>Cas Lac de l'île</u> - Option 1 : chemin déjà travaillé par le passé, question de priorisation de l'utilisateur de chemin; option la plus compatible avec le transport de bois - Option 2 : entre le parc éolien et le chemin de la falaise, le transport de bois ne peut pas passer - Option 3 : beaucoup d'enjeux d'harmonisation pour le transport de bois <u>Cas Colonie</u> - Option 1 : passe sur beaucoup de ruisseaux, plusieurs endroits non conformes pour la distance avec le ruisseau; option utilisée pour le transport de bois jusqu'à il y a un an et demi, mais n'est plus utilisée maintenant - Option 2 (privilégiée) : déjà un autre usage avec la FCMQ, pente abrupte potentiellement problématique, possibilité de la redessiner, sinon le transport de bois peut se faire plus par l'ouest ; chemin récemment rénové, mais la pente inutilisable pour le transport de bois (sortie ailleurs) <u>Cas Josué</u> - Questionnement sur l'état du chemin à droite ; à l'est des lacs et du ruisseau (option 2) - Point d'ambulance au sud, probablement le chemin le plus court pour les utilisateurs autour du lac, pont sur ce chemin et probablement plusieurs traverses - Option 1 : raccourci pour atteindre les chalets, la possibilité de fermeture est mentionnée dans la mise en situation du cas à des fins de discussions. Aucun des membres présents ne suggère la fermeture, mais il est plutôt dit que d'autres priorités de fermeture existent. - Le pont est problématique, mais il devrait être refait en 2026 (60 tonnes) - Les anciennes cages du pont qui sont en train de caler, mais des gens montent avec leur voiture; les chemins ne sont pas en si mauvais état - On faisait auparavant le tour par l'option 1 parce que Cascapédia–Saint-Jules interdisait la sortie du bois. Il n'y a désormais plus cet enjeu avec la municipalité.
5. BFEC et CPF	<u>Avancement du calcul de possibilité forestière</u> Le MRNF présente l'avancement du calcul de possibilité forestière 2028-2033. Accéder à la présentation sur le site internet en cliquant ici <i>Interventions</i> « Est-ce qu'il y a une possibilité que des arbres désignés pour la courbe soient finalement plus vieux que ce qui est indiqué? » Non, puisque ce n'est pas sur cette donnée qu'on se base pour choisir les arbres à couper.

	« Étant donné qu’il y a un basculement de la classe d’âge de 30 à 50 ans, est-ce que cela peut représenter une augmentation induite de la possibilité forestière? » • Le MRNF vérifiera auprès du BFEC. « Pour l’instant, nous sommes déjà incapables de soutenir les AIPL. À quoi est-ce que le sondage sert alors? » • À cette étape, l’idée était de calculer la capacité opérationnelle. La capacité financière est analysée dans un deuxième temps. • Lorsqu’on ne met pas de limites dans le calcul, il priorise l’éclaircie commerciale et la plantation. Ces éléments nous guident donc dans nos démarches. • Le sondage servait à trouver des balises réalistes pour générer le calcul. « Est-ce que le calcul sur la TBE prend en compte la détérioration ou seulement la mortalité? » • Il semblerait que oui. Le BFEC ne simule pas d’épidémie, mais tient compte de celle en cours. • Un suivi avec le BFEC sera effectué. « Qu’est-ce qui fait qu’en 2118, il y a une baisse marquée en ce qui a trait au Plan de restauration de la qualité des tiges? » • On ne peut pas répondre à cette question puisqu’on ne connaît pas tous les détails du calcul. • Il ne faut pas oublier que plus on se projette loin, moins les données sont précises. • Nous avons parfois analysé certains pics de données pour comprendre, mais ce n’était pas pertinent ici puisqu’on s’intéressait à la variabilité sur le long terme. « Est-ce que l’effet des changements climatiques a été intégré au calcul de possibilité forestière? » • Non, on a essayé de le faire, mais il n’est pas pris en compte pour l’instant. • L’intégration des changements climatiques relève du BFEC et non de la DGFO qui avait suggéré de les intégrer comme il a été présenté précédemment. « Que se passe-t-il actuellement avec les peuplements issus de feu? Y a-t-il assez de preneurs pour aller dans ce secteur-là? » • Pour l’instant, on ne pousse pas le modèle à aller chercher l’ensemble de ce secteur. Une partie de ce secteur est toutefois prescrite, alors il y a de la récolte qui est faite, mais les demandes ne sont pas suffisantes pour les récolter avant que les arbres se dégradent. « Si les changements climatiques ne sont pas pris en compte, alors le CPF est d’autant moins fiable. D’un côté, on dit qu’on devrait préserver des essences qui sont moins susceptibles aux changements climatiques, mais d’un autre, on veut valoriser les essences commerciales. Il y a un non-sens. » • L’idée est d’accélérer la coupe (sur 20 ans au lieu de 80, par exemple) afin d’éviter de perdre du bois exploitable, mais les essences qui seront récoltées ne seront pas nécessairement régénérées en SEPM.
--	--

	« Si on regarde la partie au sud du feu de 1924, il y aura des aires protégées nécessairement et sûrement beaucoup d'érables à sucre, mieux adaptés aux changements climatiques. Il serait peut-être plus avisé de faire une sélection des arbres plutôt que de faire une liquidation. Je trouve dérangeant de ne pas tenir compte des sécheresses, des feux et des épidémies à venir d'ici 2033. » • Le CPF du BFEC sera refait dans 10 ans, donc les changements climatiques seront alors davantage pris en compte selon leur évolution. • Nous avons déjà mentionné au BFEC la nécessité d'intégrer les changements climatiques au CPF, et le BFEC nous a répondu qu'il n'était pas possible de les intégrer pour l'instant. Toutefois, à l'échelle locale, le MRNF écoute autant que possible les inquiétudes des intervenants et intègre les constats dans leur décision. Des recherches et des réflexions sur d'autres indicateurs sont en cours et seront prises en compte dans la mesure du possible. • Il faut se rappeler que le CPF est le combien, les VOIC sont le comment. • Il y a aussi une certaine volonté du gouvernement d'intégrer les changements climatiques aux démarches. En 2020, le BFEC avait publié un document de 70 pages à cet effet. « Il serait possible d'avoir déjà certaines estimations de l'amplitude des changements climatiques. Il serait plus prudent de les intégrer pour ne pas avoir de perte supplémentaire en raison des épidémies, des feux, etc. » • Plusieurs consultations ont eu lieu à ce sujet. Le MRNF partage ce point de vue, mais le BFEC n'est pas en mesure de l'intégrer pour l'instant. Des équipes se penchent sur ce sujet, mais le travail est encore en cours. • L'arborescence du calcul comporte d'innombrables scénarios, qui sont ensuite modulés selon la zone où la coupe a lieu. Cet exercice pourrait être présenté lors d'une prochaine rencontre ou d'un webinaire pour mettre en lumière le travail derrière le CPF. <u>Niveaux de traitement</u> « La gestion forestière a une incidence sur la ressource faunique. Si on débroussaille, on enlève la ressource nourricière. » • Ici, on ne parle que des AIPL. Ailleurs, hors des zones de coupe intensive (hors AIPL), il y a un guide de mitigation faunique qui est appliqué, qui comprend diverses modalités. « Est-ce que ces investissements sont destinés à la production ligneuse, ou permettraient-ils de compenser la possibilité forestière ailleurs? Y a-t-il eu une évaluation pour savoir s'ils permettent d'augmenter la possibilité forestière et dans quelle mesure? » • En utilisant un budget illimité dans le calcul avec un scénario de 25 % d'AIPL, on obtient un scénario optimum et ensuite, on peut ajouter la contrainte du budget. • Les scénarios d'intensification n'ont pas nécessairement d'impact sur le CPF, si on se retrouve au bas de la courbe de possibilité forestière. La valeur de rendement de nos investissements n'a pas d'influence sur la possibilité forestière actuelle, mais sur la quantité de bois future. « Il serait intéressant d'avoir le coût de réalisation du scénario optimum. »
--	--

	« Dans les scénarios intensifs, il semble que 15 ans semblent un peu tard puisqu'il y a déjà une baisse de productivité. Ne pourrait-il pas y avoir des scénarios à 5-8 ans et à 12-15 ans? » • Le 15 ans n'est pas fixe; il varie en fonction de l'évaluation du besoin, effectuée selon certains critères. • Le suivi est fait sur le terrain avant 10 ans, et les plantations sont déjà dégagées. « On sait déjà qu'il y aura 16 % de plus d'aires protégées; est-ce que ce pourcentage a été inclus dans le CPF? » • Il y a les aires candidates qui sont déjà intégrées. Les aires sont intégrées selon où elles sont rendues dans leur processus. Dès qu'elles sont désignées légalement, le BFEC refait un nouveau calcul ponctuellement. « Les investissements faits pour le CPF futur sont à l'horizon de quelle année, 50 ans, 70 ans, 90 ans? » • On ne peut pas encore répondre à cette question. Il faudrait analyser les données. « Il y aura un grand casse-tête à gérer si on tient compte des territoires identifiés comme AIPL potentiels et des aires protégées à venir. » • Les critères d'identification des AIPL pourraient en effet être révisés. Des discussions devront avoir lieu aussi, peut-être par un groupe de travail. • On peut décider d'être cohérents et de ne pas compromettre de futures aires protégées. • Certains AIPL ont déjà été retirés en raison d'une superposition avec une aire protégée. « À quoi ressemble le nombre de plants actuellement? » • Actuellement, on frôlait le 7 millions. Le nombre prévu est un minimum utilisé pour être le plus prudent possible, mais en général, d'autres enveloppes apparaissent permettant d'avoir plus de plants. • Tout ce qui est présenté est théorique; les éléments changeront nécessairement et le scénario évoluera. • Il ne faut pas oublier qu'il y aura une période de transition d'une stratégie à l'autre. « Certains éléments du budget sont potentiellement problématiques pour les BGA. Est-ce qu'on peut parler du budget maintenant? Y a-t-il un élément à ne pas divulguer? Avec l'annonce des aires protégées à venir, le gouvernement pourrait être porté à rassurer les industriels. » • Je ne sais pas quel est le bon moment pour commencer à parler du budget. Il faudrait y penser. Les chiffres deviendront probablement officiels une fois que le CPF sera terminé. D'ici là, le montant de 21 M\$ pourrait encore changer; il n'est pas final. Il s'agit d'une répartition initiale en vue de développer une stratégie régionale. Ce serait donc un peu tôt pour parler du budget préliminaire. • Le sujet sera notamment discuté lors des rencontres du comité de planification stratégique, dans les prochaines semaines et les prochains mois. Il serait pertinent de maîtriser la documentation et de connaître le pouls des autres régions. « Peut-on encore modifier les choix présentés aujourd'hui relativement au CPF? »
--	--

	Le MRNF rencontre le FEC sous peu, alors les membres de la TGIRT sont invités à envoyer dès que possible leurs commentaires s'ils ont des préoccupations ou des malaises avec ce qui a été présenté.
6. Bilan quinquennal	Ce point est reporté à une prochaine rencontre.
7. Varia	<u>Projet de lettre à l'ancienne ministre</u> Après l'abandon du PL97, le gouvernement a quand même nommé son intention de relancer l'exercice de la refonte du régime forestier. C'est dans ce contexte que la TGIRT avait proposé de rédiger une lettre à l'intention du ministre pour qu'il prenne en compte certains éléments. - Le gouvernement avait aussi nommé qu'il y aurait des consultations relativement à la refonte du régime forestier. De plus, le gouvernement en place ne sera probablement pas réélu, alors je ne vois pas la pertinence d'envoyer une telle lettre. - Des rencontres au sujet d'un futur PL 97 a déjà lieu avec certaines organisations. Le projet de lettre est mis en veilleuse en attendant un moment plus propice.
8. Sondage de participation	Le sondage a été envoyé aux membres de la TGIRT.
9. Fin de la rencontre	La rencontre est levée vers 16 h 10.

Tous les documents sont disponibles sur le site internet de la TGIRT au lien suivant : <https://tgirtgaspesie.com/espace-membre/rencontres/table-commune/>

Tableau des suivis TGIRT Commune

Mandats / suivis	Par	Provient de - Date de rencontre
PAFIT 2023-2028 : Des retours individuels sur les préoccupations du PAFIT seront faits et des comptes-rendus seront mis disponibles.	MRNF	2023-09-19
MHB : Organiser une sortie terrain sur les milieux humides boisés – établi en fonction des éléments du comité MHH	MRNF et TGIRT	2023-06-20
Contacter la DGFo reg 01, afin de présenter le réseau prioritaire et les axes qui chevauche deux UG	MRNF	2025-12-09
Vérification auprès du BFEC de l'énoncé suivant : Étant donné qu'il y a un basculement de la classe d'âge de 30 à 50 ans, est-ce que cela peut représenter une augmentation induite de la possibilité forestière	MRNF	2025-12-09
Présenter en TGIRT ou en mode webinaire les arborescences (extraits) des scénarios sylvicoles modélisés au BFEC	MRNF / TGIRT	2025-12-09